



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-220-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la ville de Matane a adopté le 21 novembre 2022, le *Règlement numéro VM-220-24 modifiant le règlement établissant la tarification des services municipaux portant le numéro VM-220 afin de modifier l'annexe C.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce 24^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a., Avocate